

# La « Méthode de Coordination Ouverte » et l'agenda social renouvelé

Lutz Brangsch

Lutz Brangsch est  
collaborateur de  
la Fondation Rosa  
Luxemburg

Il semble que la « Méthode de Coordination Ouverte » (MOC) de l'UE concerne un monde qui lui est propre, situé au-delà de la confrontation sociale réelle. Le constat de l'inefficacité dans le domaine central de la lutte contre la pauvreté voisine avec une croyance, apparemment naïve, en la force du consensus et du bon exemple.

On pourrait penser qu'il s'agit de simple manipulation, conçue à seule fin de détourner de la triste réalité du social dans l'UE. Ceci est sans doute en partie vrai mais ce serait méconnaître fâcheusement et sous-estimer ce projet que de réduire la MOC à ce seul aspect. Effectivement, la MOC traduit une nouvelle façon, complexe, de concevoir la politique. C'est une manière nouvelle de lier inclusion et exclusion, d'établir une nouvelle culture politique et de créer sur cette base une large alliance sociale pour le « site Union européenne ». De ce fait, elle représente, au-delà de ses résultats concrets et détaillés, un défi en tant que processus pour une politique de gauche.

En 2003, ce processus a été défini de la manière suivante :

« [La MOC] a été conçue comme une méthode de gouvernance souple [...] Elle repose fermement sur le principe de la subsidiarité et a pour objectif déclaré d'« aider les États membres à élaborer progressivement leurs propres politiques ». Sa démarche se caractérise par les actions suivantes :

- définir des lignes directrices pour l'Union [...];
- établir, le cas échéant, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et des critères d'évaluation par rapport aux meilleures performances mondiales [...];
- traduire ces lignes directrices européennes en politiques nationales et régionales en fixant des objectifs spécifiques [...];
- procéder périodiquement à un suivi, une évaluation et un examen par les pairs, pour permettre à chacun de tirer des enseignements.

Ces caractéristiques doivent être comprises comme un cadre permettant l'application de la méthode ouverte de coordination dans divers domaines. Il restera à définir de manière plus précise, dans le contexte de

chaque application, les caractéristiques et méthodes de travail à appliquer et comment les travaux seront organisés. »<sup>1</sup>

Dans le courant de l'année passée, on a poursuivi, de manière constante, le développement de la compréhension et de l'orientation de la politique sociale de l'UE et donc aussi la structuration des facteurs déterminants de la MOC.

Dans une communication de la Commission européenne sur l'agenda social pour 2005<sup>2</sup>, il est indiqué :

« [...] Il s'agit désormais d'améliorer la mise en œuvre des actions prévues par l'Agenda social, en se fondant sur des principes qui ont fait leurs preuves. Ces principes doivent permettre de :

- poursuivre une approche européenne intégrée garantissant une interaction positive des politiques économique, sociale et de l'emploi ;
- promouvoir la qualité – de l'emploi, de la politique sociale et des relations industrielles –, ce qui permet en retour d'améliorer le capital humain et social ;
- moderniser les systèmes de protection sociale en les adoptant aux demandes actuelles de nos sociétés, en se fondant sur la solidarité et en renforçant leur rôle de facteur productif ;
- prendre en compte le « coût de l'absence de politique sociale ». »

Pour la Commission, est-il dit dans le document, il s'agit de susciter chez les citoyennes et les citoyens la confiance dans la politique de l'UE, ainsi que de meilleures conditions pour « l'emploi (dans le cadre de l'objectif de prospérité), et, de manière complémentaire, l'égalité des chances et l'inclusion (dans le cadre de l'objectif de solidarité) ». Le combat pour la tolérance et l'intégration prend donc une importance croissante.

Avec l'Agenda social renouvelé publié le 2 juillet 2008, la MOC est encore élargie. Le texte précise : « [Les MOC] ont aidé les États membres à élaborer une vision commune des défis sociaux, les ont incités à coopérer et à s'inspirer de leurs pratiques respectives, ont engendré un nouvel élan pour l'adoption et la mise en œuvre des réformes et ont favorisé l'élaboration de politiques davantage fondées sur la connaissance, orientées vers l'ouverture, la transparence et la participation. »<sup>3</sup>

Il en ressort que, parmi les instruments de l'Agenda social<sup>4</sup>, la MOC se situe sur le même plan que le droit communautaire, le dialogue social, l'attribution des moyens financiers de l'UE, les mesures pour le développement de partenariats, le dialogue et la communication ainsi que l'alignement du pilotage de toutes les mesures politiques de l'UE par la promotion des opportunités, de l'accès et de la solidarité. Pour évaluer la MOC, il faut retenir que, dans ce concept politique stratégique, les fins et les moyens sont au même rang (au moins formellement) et qu'avec la MOC a été introduit un instrument pour concevoir de manière flexible le rapport réciproque entre les fins et les moyens. En outre, il faut remarquer qu'elle ne doit pas remplacer mais élargir le dialogue social.

1. COM (2003) 261, p. 9-10.

2. COM (2005) 33 (version définitive) Communication de la Commission, *L'Agenda social*.

3. COM (2008) 412 définitif. Communication de la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions. *Un agenda social renouvelé : opportunités, accès et solidarité dans l'Europe du xx<sup>e</sup> siècle*, p. 19

4. Ibid. cf. chapitre 5.

## Critique

La reconnaissance du rôle actif du social dans la politique, de la nécessité de la configuration des relations sociales comme garant de la capacité de développement économique, ne signifie pas forcément que le social devienne une condition nécessaire de la politique. Cet aspect est souligné dans une déclaration du Réseau européen contre la pauvreté (EAPN) qui demande, entre autres, des obligations plus exigeantes dans les objectifs visés à travers la MOC <sup>5</sup>. En rapport avec cela, le réseau EAPN se prononce pour un « pacte de progrès social, démocratiquement négocié ». Cette exigence est bien sûr tout à fait justifiée, mais dépasse largement l'approche de l'Agenda social renouvelé.

Les modifications esquissées dans ce qu'il faut entendre par politique sociale au plan de l'UE ne considèrent pas le social pour ce qu'il est en lui-même, mais comme un instrument, un investissement, un capital. En conséquence, l'Agenda social renouvelé est considéré comme un chemin pour « Aider les travailleurs à s'adapter au changement » <sup>6</sup>. La politique sociale devrait être en phase avec le changement qui aurait été déterminé par la mondialisation, les données démographiques et l'évolution technologique ; elle devrait être flexible et apte à réagir aux changements. Tous les niveaux de décision devraient se soumettre à cette exigence <sup>7</sup>.

Le sociologue allemand Stephan Lessenich caractérise cette approche de la politique en ces termes : « L'investissement social est, pour ainsi dire, le segment primordial d'une politique sociale active. Ceux qui, pour des raisons diverses, ne sont pas (encore) (totalement) aptes à subvenir à leurs besoins et ne sont donc pas des membres à part entière de la communauté productive de la société, mais qui potentiellement – au moyen d'une aide publique – peuvent atteindre ce statut dans un avenir proche ou lointain font partie de ses publics-cibles, en même temps que les femmes et les enfants. Selon la problématique d'une nouvelle politique du social, ils ne doivent pas être abandonnés à eux-mêmes, mais être placés dans une situation où ils s'investiront et investiront leur capital (humain) <sup>8</sup> de manière socialement productive ».

Avec la méthode de coordination ouverte, il s'agit donc aussi d'un instrument réactif, de la construction de normes imposées de « l'extérieur » (à travers la stratégie de Lisbonne). En conséquence, ce nouvel ordre établit un lien très fort entre la MOC et les autres instruments de l'Agenda social renouvelé, et les concepts du *workfare* <sup>9</sup>. Les premiers donnent aux derniers un cadre élargi. Comme le processus en lui-même n'a pas un caractère contraignant, il reste de l'espace disponible pour l'utilisation du social comme champ ouvert à la concurrence, comme espace pour la recherche de solutions nationales pour dépasser les conflits dans le domaine du social. Si l'on accepte cet ordre, la MOC devrait être considérée comme un simple instrument de conservation.

5. *Une OMC plus forte, mais pas assez pour faire la différence ! EAPN. Réponse et propositions pour renforcer l'OMC.* 16 Septembre 2008 ([http://www.eapn.eu/images/docs/eapnreinforcingtheomc2008\\_en.pdf](http://www.eapn.eu/images/docs/eapnreinforcingtheomc2008_en.pdf))

6. COM (2008) 421 définitif, Communication de la commission au Parlement européen et au Conseil Solidarité à propos du changement : *Le fonds européen pour l'adaptation à la mondialisation (EGF)*

7. Cf. COM (2008) 412 définitif, p.3.

### *Rétrospective*

8. Stephan Lessenich, *La réinvention du Social.*

*L'état social dans le capitalisme flexible.* Bielefeld 2008, p. 98. et *perspective*, Bruxelles, le 2.7.2008, COM (2008) 421 définitif, p. 2.

9. Système dans lequel l'aide sociale n'est accordée qu'avec des contreparties (accepter un emploi, etc.), par opposition au *welfare*.

Face à cela, la véritable innovation politique consiste dans l'inclusion de la MOC dans le rapport entre gouvernance et subsidiarité, inclusion qui peut être considérée comme une prémisse politique centrale pour le futur développement de la politique sociale de l'UE. Des concepts qui ont été développés au cours des deux dernières décennies pour d'autres domaines et dans d'autres régions sont ainsi repris pour la politique sociale de l'UE. De tels points de convergence se retrouvent principalement dans la politique de la Banque mondiale, en rapport avec des projets relatifs à la politique de développement, dans les modèles de « l'économie du bien-être » (A. Sen. et al.) et aussi dans les concepts sur le déploiement d'« engagements citoyens ». Dans cet ordre d'idées, on peut se référer au « Livre Blanc » *Gouvernance européenne*<sup>10</sup> paru en 2001 qui a trouvé et trouve son pendant au plan national sous différentes formes. Dans la description des problèmes figurant dans ce livre on déplore que les citoyens estiment que l'UE est incapable d'agir là où il faudrait agir, notamment pour la lutte contre le chômage<sup>11</sup>. Ce document contient une liste de cinq principes qui se retrouvent aussi dans la MOC : ouverture, participation, responsabilité, efficacité et cohérence. Il précise ensuite : « [...] le modèle « linéaire » consistant à décider des politiques au sommet doit être remplacé par un cercle vertueux, basé sur l'interaction, les réseaux et sur une participation à tous les niveaux, de la définition des politiques jusqu'à leur mise en œuvre<sup>12</sup>. Là encore, « une meilleure participation des acteurs » est prioritaire.

La MOC vise à réaliser cet objectif dans le domaine du social. Mais qui sont les « acteurs », sont-ils comme on dit maintenant les *stakeholders*<sup>13</sup>, et que signifie alors la « participation » ? Considérée lucidement, cette approche doit être prise pour une réaction à la défaillance, antérieurement constatée, des partenaires sociaux traditionnels. Ouvrir les processus de discussion au-delà de la constellation traditionnelle organisations patronales/syndicats est nécessaire pour aboutir au consensus social considéré comme indispensable. Dans ce cas, l'utilisation de la notion de *stakeholder* ne doit pas être considérée comme une simple tentative de moderniser le langage : il signifie d'une part un élargissement du cercle des « intéressés » et, parallèlement, une dépolitisation apparente des processus. Les *stakeholders*, qui représentent des intérêts pas nécessairement fondés en droit mais cependant légitimes pour traiter un problème donné, sont acceptés exclusivement à cause de leur notoriété et non de leur aptitude à négocier. Les déséquilibres dans les rapports de force ne sont pas directement visibles mais ils ne font l'objet d'aucune évaluation. Les États et respectivement les appareils d'État et les porteurs des systèmes sociaux eux-mêmes constituent d'autres acteurs/*stakeholders*. Une régulation supranationale ne peut pas s'étendre à tout. Face aux intérêts économiques, les appareils d'État, les organismes de sécurité sociale, etc., pèsent aussi d'un poids qui leur est propre ; tout concept intégrateur doit en tenir compte.

10. COM (2001) 428 définitif, p. 9.

11. COM (2001) 428 définitif.

12. COM (2001) 428 définitif, p. 14.

13. Terme très courant aujourd'hui dans la littérature de la Commission. Il vient du monde des affaires, par analogie avec Shareholder (actionnaire). Il désigne une partie prenante (dans un débat), les parties intéressées ou affectées (par une décision), le public concerné.

La MOC le fait à différents niveaux. Elle est conçue explicitement non seulement comme un simple catalogue d'objectifs, mais aussi comme un « projet apprenant ». Avec la MOC, l'Union européenne a élaboré un procédé qui initie, peut-être pour la première fois à ce niveau de complexité, un processus d'apprentissage international « par en haut », capable de déployer un important effet d'intégration. Il s'agit d'une nouvelle façon de produire un savoir de domination, s'appuyant sur une vaste base de ressources. On peut impliquer dans les processus décisionnels non seulement le savoir issu de la recherche académique ou appliquée, ou émanant des appareils d'État, mais aussi le savoir d'une grande partie de la société civile engagée. « Le savoir c'est le pouvoir ». Cette formule banale prend ici un sens totalement nouveau. C'est un savoir de domination qui est généré et immédiatement partagé et qui peut, grâce à la manière dont il a été produit, éliminer les moments de mise en danger du système. Bien qu'elle soit liée à des traditions et des procédures démocratiques, la MOC n'est démocratique qu'à certaines conditions. Le lien entre ce processus et la stratégie de Lisbonne signifie que la société est dépossédée de son savoir social. Une forme de socialisation prise dans le corset de la valorisation capitaliste. Le fait que ce processus éminemment public est *de facto* non public, montre que cette contradiction limite l'efficacité de la MOC.

Cet apprentissage se déroule de différentes manières. Les diverses chaînes de consultations sont à mettre en relief comme les programmes d'échanges transnationaux, les rencontres entre personnes frappées par la pauvreté, le programme Progress (programme d'action pour l'emploi et la solidarité sociale) et l'examen collégial des États membres.

L'examen collégial des États membres <sup>14</sup> combine le contrôle réciproque et l'échange d'expériences. Ce processus est considéré comme un « élément clé » de la MOC. Un pays présente à des décideurs, des spécialistes et d'autres personnes compétentes des expériences dans le domaine de la politique sociale, qu'il estime mériter d'être communiquées. Actuellement, des représentants des vingt-sept États membres de l'UE et de trois pays candidats font partie de ce cercle d'experts indépendants. Le réseau lui-même est géré par quatre agences de conseil, au nom de la direction générale de l'UE compétente : *SB Consulting GmbH* (Autriche), *CEPS/Instead* (Luxembourg), *Institute for employment studies* (Royaume-Uni) et *Applica* (Belgique). Les missions, le déroulement et les voies pour sélectionner les problèmes dominants sont répertoriés dans un guide <sup>15</sup>.

En 2008 ont été, ou seront, effectués des examens collégiaux en Belgique, en Allemagne, au Danemark, en Slovaquie, en Espagne et en Autriche. Des experts venant de six à dix pays ont pris part à ces processus. Dans les documents produits, la pratique relative aux questions examinées dans les pays respectifs est décrite et une estimation du caractère transférable des modes d'action, des institutions ou des réglementations est faite. Souvent, les documents d'évaluation ne sont

14. vgl. <http://www.peer-review-social-inclusion.net/>

15. [http://www.peer-review-social-inclusion.net/peer-reviews/Operational%20Guide%202008\\_DE.pdf](http://www.peer-review-social-inclusion.net/peer-reviews/Operational%20Guide%202008_DE.pdf)

pas très instructifs—cela ne semble d'ailleurs pas important. Du point de vue politique, les avis des experts et des « stakeholders » des pays respectifs impliqués sont plus importants.

La dynamique d'intégration, la création de manières de voir communes dans le cadre des données sociales, ainsi que, liée à elle, la création d'un « espace » social autonome « d'experts »—avec son propre langage et ses propres règles—, qui émergent de cette méthode de travail devraient être considérées comme un événement décisif. Pour le développement ultérieur de cet instrument, de meilleures informations sur le contexte, une base analytique plus stable et une très large diffusion des résultats, ainsi qu'une plus forte implication des fonctionnaires au niveau local et régional sont nécessaires <sup>16</sup>.

Le programme Progress <sup>17</sup> a pour vocation de soutenir ces processus. Il « soutient l'expérimentation de nouveaux outils d'apprentissage mutuel et d'échange de bonnes pratiques, comme des projets portant sur la mise en commun et le transfert temporaire d'expertise entre États membres ou encore des formations concernant la planification stratégique, l'intégration, la coordination, l'association des parties prenantes, le suivi et l'évaluation en rapport avec le processus de la MOC sociale. » <sup>18</sup>

Progress peut aussi contribuer au développement de « l'expérimentation sociale » comme moyen d'essayer des idées novatrices avant de s'engager dans des programmes sociaux à grande échelle, par exemple en ce qui concerne le revenu minimal, les allocations familiales ou les soins de longue durée ; le programme apportera une assistance pour l'étude, la diffusion et l'évaluation de projets d'expérimentation sociale <sup>19</sup>.

En combinant examen collégial et un tel programme nouvellement orienté, il devrait être possible d'éliminer certaines faiblesses fonctionnelles du premier. Avant tout, il serait souhaitable de rendre publique la base de l'élaboration stratégique. L'expérimentation de réglementations en matière de politique sociale fera que des gestionnaires indépendants ou les assurances sociales seront beaucoup plus étroitement liés aux approches politiques stratégiques, suscitera leur identification aux décisions politiques parce qu'ils y auront participé. Les cadres thématiques étroits fixés par le politique favorisent la conversion de questions hautement politiques en questions techniques et organisationnelles. Les acteurs des États sociaux sont valorisés et partagent des intérêts communs liés à certains problèmes (paraissant souvent être de nature « purement » technique ou organisationnelle), dans un environnement qui se mondialise et qui est incarné par des structures supranationales ; ces dernières, de leur côté, favorisent, y compris à l'intérieur de ce processus, des intérêts déjà fixés par la stratégie de Lisbonne. De ce fait, il est possible de contourner la faible légitimité des décisions expertocratiques—par exemple celles des commissions qui ont préparé en Allemagne des mesures déterminantes de restructuration dans les domaines de la politique de l'emploi et des retraites et, ce faisant, n'ont représenté qu'une petite partie des acteurs

16. COM (2008) 418 définitif, p. 8f.

17. [http://ec.europa.eu/employment\\_social/progress/index\\_de.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/progress/index_de.htm)

18. COM (2008) 418 définitif, p. 8f.

19. Ibid. p. 9.

(dont les intérêts véritables sont restés ainsi insatisfaits). Cela renforce l'émergence, déjà promue par l'examen collégial, d'une culture autonome et de la conception propre de l'humanité qui lui est associée. Ainsi se referme alors le cercle vers la stratégie de Lisbonne. L'UE pourrait de cette façon réussir la quadrature du cercle : une politique sociale commune sans base juridique commune, sans instruments contraignants réciproques des États entre eux, avec un degré de légitimité élevé, au moins chez les acteurs professionnels de la politique sociale.

## **Quelles conséquences pour les mouvements de gauche ?**

La MOC est à peine évoquée dans les écrits, du moins dans les écrits de gauche. Mais dans les faits, les partenaires politiques reprennent ainsi une discussion qui, au tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, a constitué le point de départ de la scission du mouvement ouvrier. Dans le débat sur les orientations de base de la politique social-démocrate, Rosa Luxemburg a soutenu, dans une polémique avec Bernstein, la thèse selon laquelle la politique d'émancipation se traduisait aussi et surtout dans le « comment ? », dans l'art et la manière d'agir politiquement. Effectivement, de nombreux objectifs et projets de l'UE ne sont pas faux en eux-mêmes. Leur qualité socio-politique vient de l'art et de la manière de leur mise en œuvre et de leur interaction avec d'autres politiques. L'articulation étroite entre formulation des objectifs, production de connaissance, échange d'expériences et apprentissage dans les instruments de la MOC constitue de ce point de vue un défi.

Ce nouveau défi soulève la question de savoir comment, à notre époque, sont réellement produits savoir et stratégie dans les mouvements de gauche, et dans quelle mesure les voies menant à la production de connaissance incluent des moments d'organisation et des moments d'activation. La question est par exemple posée de savoir si, là aussi, on négocie (et parle) en excluant ou si l'accès pour tous est effectivement garanti. En partant des différents aspects de la MOC, les incitations suivantes devraient être soumises à une discussion plus approfondie :

1. Le social signifie des relations d'échange entre êtres humains, dans lesquelles ceux-ci interviennent toujours comme des êtres sociaux. Si l'on considère que la politique sociale de gauche vise l'émancipation de tous, tout comme celle de chaque individu, il ne peut s'agir que d'un processus porté consciemment par les masses. Mais de ce fait le chemin vers une politique sociale alternative doit être un processus délibératif (et dans ce sens démocratique), à l'échelle de la société. Le point de départ doit être la mise à disposition de la société d'informations et d'en tirer des conséquences pour la politique sociale à travers un processus délibératif, dans un espace social sans barrières. Si des

scientifiques et des militants associatifs veulent y participer, ils doivent trouver leur place spécifique dans (et non « au-dessus de ») un tel espace. Autrement dit, eux aussi doivent se comprendre comme une partie du problème et accepter la capacité des masses d'accéder à la connaissance. Ce n'est qu'ainsi que des processus d'apprentissage deviennent possibles et peuvent contribuer à l'acceptation durable d'une autre politique sociale. Dans ce sens, la science sociale de gauche est l'égale d'autres connaissances, donc aussi de la constitution du savoir expérimental ou de la « sagesse populaire ».

2. En même temps, il faut prendre en compte le fait que, au cours des dernières décennies, les sujets de l'action politique et avec eux les cibles de la politique sociale ont considérablement changé. Des expériences politiques très riches ont été réunies, le niveau d'éducation s'est très fortement élevé et des couches plus larges de la population sont aujourd'hui concernées par les problèmes sociaux. La MOC est pilotée par l'utilisation de cette ressource. Elle l'utilise, en se l'appropriant. Comment peut-on inverser ce processus – activer le savoir social au service de la résistance et de l'émancipation ? De toute évidence, cela exige des changements dans le mode d'organisation des mouvements de gauche.
3. À vrai dire, l'idée des forums sociaux est une réponse adéquate, émancipatrice et alternative à la question posée par la MOC : les réseaux, l'échange d'expériences, la formation de consensus dans un espace (partiellement) sans barrières ni domination font toucher des problèmes analogues à ceux posés par la MOC. Peut-être les forums sociaux devraient-ils se profiler vers des lieux où une méthode ouverte de coordination « par le bas » est pratiquée systématiquement ? Les expériences tirées des conférences sur la pauvreté, des rédactions de rapports sur la situation sociale et des Agendas 21 locaux<sup>20</sup>, constituent d'importants repères à cet effet. Il existait, au début des mouvements de gauche modernes, des analyses de la situation sociale et des confrontations au sujet de tels rapports ; que l'on se souvienne de l'ouvrage d'Engels *La situation de la classe laborieuse en Angleterre* en 1844/45 et des rapports sur les usines britanniques dans *Le capital* de Marx. En 1867, Marx propose à l'Internationale naissante, de rédiger un « ouvrage international », une « recherche statistique sur la situation de la classe ouvrière dans tous les pays, entreprise par la classe ouvrière elle-même ». Pour agir avec succès, il faut que l'on connaisse, selon lui, « la matière sur laquelle on veut agir »<sup>21</sup>. Cela devrait être vrai encore aujourd'hui. Des comptes-rendus sociaux venant « d'en bas » pourraient constituer un projet source d'activité et de légitimité, ce qui inclut aussi de nombreuses possibilités d'alliances.
4. La démocratisation de la sécurité sociale pourrait être une revendication importante, dans le sens de la reprise positive de cette approche et du retournement de la MOC. Pour l'Allemagne, elle serait une revitalisation

20. L'Agenda 21 est un « programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle orienté vers le développement durable ». Il a été adopté par les pays signataires de la « Déclaration de Rio de Janeiro » en juin 1992. Les Agendas 21 locaux en sont des déclinaisons dans les territoires.

21. Marx, Karl : Instructions pour les délégués du conseil central provisoire à propos des questions particulières, dans Œuvres de Marx et Engels, volume 16, p. 191.



et une rénovation de la gestion autonome des assurances sociales. Il ne s'agirait pas simplement d'une reproduction de l'ancienne façon d'agir fondée sur la démocratie représentative (qui resterait la base), mais aussi de l'introduction d'éléments participatifs de démocratie directe. Ce serait une revendication politique qui, sous une forme ou une autre, pourrait être valable dans tous les États membres de l'UE.